



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du quatre juin deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, DONY, MARTIN, KERSEKENS, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Mme BIENVENU

Procurations :

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Objet : Subvention DRAC entretien église

Pour pallier l'humidité qui s'installe dans la nef de l'église et détériore les murs, la commune va faire un entretien des chéneaux situés au sud et au nord du chœur de l'église.

La commune souhaite suivre les préconisations proposées par le conservateur régional des monuments historiques relatives aux travaux d'étanchéité des chéneaux.

Une ligne de vie visant à sécuriser l'intervention des agents municipaux dans les phases d'entretien des parties hautes en respectant les points suivants va être installée.

Une subvention d'entretien financée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), peut prendre en charge une partie des travaux.

Le plan de financement des travaux est présenté dans le tableau ci-dessous.

DEPENSES PREVISIONNELLES			RESSOURCES		
	HT	TTC		TAUX	
travaux maçonnerie et menuiserie	71 716,15	86 059,38	DRAC	40%	30 697,00
lignes de vie et échelle d'accès	5 026,00	6 031,20			
			Total subventions	40%	30 697,00
			Autofinancement	60%	46 045,15
TOTAL	76 742,15	92 090,58	TOTAL		76 742,15

.../...

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention auprès des services de la DRAC.

Sens du vote :

Adoption ☒

Rejet ☐

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, onze juin deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250610-2025-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025
Publication : 12/06/2025



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 16 juin 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.